



Procès-verbal

Bureau Directeur du 14 octobre 2012

Présents : BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, JACQUET Michel.

Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, BANA Philippe.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 10 h au siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur approuve le procès-verbal du Bureau Directeur du 13 septembre avec la modification suivante : « *Sur proposition d'Alain KOUBI et de Claude SCARSI et compte tenu de la baisse des taux des SICAV monétaires, le Bureau Directeur autorise le Trésorier à arbitrer les placements ~~vers des~~ sous forme de contrat de capitalisation à capital garantie au lieu de comptes à terme.* »

Par ailleurs, le Bureau Directeur souhaite compléter deux précédents PV suite à des oublis lors de leur rédaction :

- Le PV du BD du 24/8/2012 est complété, en page 2, comme suit : « *Jean-Pierre FEUILLAN fait le point des partenariats fédéraux en cours ou pour lesquels des contacts sont pris et dont certains doivent arriver à terme dans les prochains mois. Le Bureau Directeur approuve les préconisations proposées déclarant, d'une part, l'appel à candidatures « équipementier » infructueux sur les 3 lots et, d'autre part, l'appel à candidatures sur les fournisseurs d'actions de Développement infructueux sur les 4 lots.* ».
- Le PV du BD du 6/8/2012 est complété de l'alinéa suivant : « *Sur proposition de Philippe BANA, le Bureau Directeur approuve les quelques modifications portées au Statut du joueur en formation de handball relatives au prêt.* ».

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité, en application de l'article 2.1 du règlement des réclamations et litiges, la demande des Comités du Calvados et de la Seine Maritime visant à confier à la Ligue de Normandie le traitement des affaires départementales des réclamations et litiges de première instance à l'instance compétente régionale, pour l'ensemble de la prochaine olympiade, selon les conditions prévues par cet article.

La convention FFHB / LNH prévoit que la définition des règles de qualification en coupes d'Europe masculines relève de la FFHB sur proposition de la LNH. Lors de son Comité Directeur du 14 septembre 2012, la LNH a reconduit sa proposition de la saison dernière, à savoir que les 4 places pour 2013/2014 dont dispose la France (depuis la réforme des coupes Européennes à l'intersaison 2011) sont attribuées comme suit :

- pour les 2 places en Ligue des champions :
 - Champion de France de D1M
 - Vice-champion de France de D1M
- pour les 2 places en Coupe EHF :
 - Vainqueur de la coupe de France nationale
 - Vainqueur de la coupe de la Ligue
- dans le cas où l'un des vainqueurs de coupes de France ou de la Ligue est déjà qualifié en Ligue des Champions alors les places en Coupe EHF sont attribuées en revenant au classement du championnat D1M.

La place de finaliste d'une des coupes nationales ne donne plus, en elle-même, de qualification.

Le Bureau Directeur reconduit son accord pour ces règles de qualification.

Conformément à l'article 69.3.1 des règlements généraux, le Bureau Directeur désigne Philippe WAGNER comme Président de la Commission d'appel de la CNCG.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité les désignations de :

- Patricia SAURINA comme Présidente de la LFH,
- Philippe GREGOIRE comme président de la commission des agents sportifs.

Le Bureau Directeur valide la délégation du Président de la FFHB à Claude SCARSI pour participer aux réunions des instances représentatives du personnel.

Le Bureau Directeur valide la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la FFHB pour la prochaine olympiade. Celle-ci sera présidée par Jacques BETTENFELD et composée de Michel JACQUET, Alain KOUBI, Alexis MANOUVRIER, Claude SCARSI, Francis SEREX.

A ce sujet et dans un souci de transparence, Jacques BETTENFELD rappelle les règles de procédures concernant les mises en concurrence des différents fournisseurs et prestataires de la fédération. Au-delà de 10.000 €, 3 fournisseurs représentatifs du marché considéré, au minimum, sont consultés. Les offres sont reçues sous plis cachetés et font l'objet d'un examen par les services de la fédération. L'avis de la Commission d'Appel d'Offres est ensuite sollicité et transmis au Président de la FFHB et / ou au Bureau Directeur pour décision. La Commission d'Appel d'Offre peut proposer d'attribuer le marché comme préconiser de rendre ce dernier infructueux. Jacques BETTENFELD précise que les attributions et / ou marchés infructueux font l'objet d'une information systématique dans le bulletin Handinfos. Après débat, le Bureau Directeur décide de la création d'un espace dédié sur le site internet fédéral pour communiquer sur le lancement des procédures de mises en concurrence.

Conformément aux articles 12.3 du règlement intérieur fédéral, 2.5 du règlement disciplinaire et 6 du règlement disciplinaire particulier pour la lutte contre le dopage, et sur proposition de Dominique PERNELET, présidente, le Bureau Directeur approuve la désignation des membres suivants de la Commission Nationale de Discipline :

Section droit commun : Mmes ALLE Claudine, BARICAULT Bénédicte, BERNOVILLE Simone, BONANNI Nathalie, GROUPI Annick, PERNELET Dominique (Présidente), PIVATI Sylviane, SORIN Josette et MM BACQUAERT Sylvain, BAILLY Yves, BENCHETRIT André (vice-président), BERNARD Patrick, BOUHIER Yvon, CAILLAUD Bernard, FAUCHET Jean Pierre (vice-président), GAERTNER Michel, GARCIA Frédéric, LATERROT Jean, MELSCOET Philippe, MERER Philippe, MOREAU Jean-Pierre, PRIVAT Jean-Marc, SELAQUET Claude.

Section dopage : Titulaires : Mmes ALLE Claudine, PERNELET Dominique (Présidente) et MM HADJEZ Georges, FAUCHET Jean Pierre (Vice-président), RAINGEARD Clément.

Suppléants : Mme SORIN Josette et MM BENCHETRIT André (Vice-président), BOUCHARD Jean Loup, LATERROT Jean.

En outre, pour les affaires de droit commun et en application de l'article 7.2 du règlement disciplinaire le Bureau directeur désigne les personnes suivantes en qualité de représentants de la FFHB chargés de l'instruction de certaines affaires disciplinaires : Mmes ALLE Claudine, BARICAULT Bénédicte, DECHELLE Catherine, HARENT Eliane, PIVATI Sylviane, THALHA Evelyne et MM BAILLY Yves, BERNARD Patrick, BOUHIER Yvon, DOCKWILLER Michel, GARCIA Frédéric, LEGAL Jean-Claude, MELSCOET Philippe, MERER Philippe, MOREAU Jean-Pierre.

D'autre part, le Président informe le Bureau directeur qu'il a désigné M. Laurent JANCON en qualité de médecin instructeur chargé des affaires disciplinaires en matière de dopage, en application de l'article 12 du règlement disciplinaire particulier pour la lutte contre le dopage.

Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral et sur proposition de Marie BOURASSEAU, présidente, le Bureau Directeur approuve la désignation des membres suivants de la Commission nationale d'examen des Réclamations et Litiges : Mmes LECHARDEUR Laure, SANGUINETTI Martine et MM BALDACCINI Renaud, BOURZEIX Claude, DUDOT Claude, GIBOIN Pierre, LAFOND Robert, LIGUORI Jean-Luc (vice-président), SCHNELL Georges.

Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral et sur proposition de Pascal BAUDE, président, le Bureau Directeur approuve la désignation des membres suivants de la Commission nationale d'Organisation des Compétitions : Mmes CORMANN Claire, EYL Muriel, GARNIER Marie-Jo, LE TUHAUT Gisèle, LE VIGOUROUX Sylvie, MAZEL Marianne, MOREAU Annie et MM AUBIN Patrick,

BOUCHET Pascal, CHERPIN Frédéric, DEMOUGE Michel, FAZEUILH Firmin, HEBRAS Jean-Claude, JOURNO Max, KOESSLER Philippe, MALFONDET Bernard, MOREAU Jean-Claude, PHILIPPART Pierre, SCOTTO Max, SOUNALEIX Michel, ZAKARIAN Christian.

Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Claude PERRUCHET, président, le Bureau Directeur approuve la désignation des membres suivants à la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation : Mmes AYROULET Martine, NEVEU Cathy, PIERRARD Valérie et MM BLANCHOIN Gilles, BOMPARD Claude, DEFAYE Dominique, MAZEL Roger, MEYER Thierry, RENAUD Jean-Paul, ROYER Jean (vice-président), SOUNALEIX Michel (vice-président).

Conformément aux articles 12.3 du règlement intérieur fédéral, 2.5 du règlement disciplinaire et 6 du règlement disciplinaire particulier pour la lutte contre le dopage, et sur proposition de Michel PERSIAUX, président, le Bureau Directeur approuve la désignation des membres suivants du Jury d'Appel de la FFHB : *Section droit commun* : Mmes CROMBEZ Odile (secrétaire adjointe), DUBUS Odile, VASSINE Tatiana et MM BASQUIN Gilles (vice-président), DUJARDIN Robert, FRANCOIS Pierre, GUILLOU Michel, HOUZE Daniel (secrétaire), JEANBLANC Pascal (secrétaire adjoint), LAURET Romain, LEFEBVRE Jean-Pierre, LOUETTE Olivier, MARTIN Jean-Claude, MERESSE Michel, MESOGNON Didier (vice-président).

Section dopage : Titulaires : MM FRANCOIS Pierre, MESOGNON Didier, VANDENDORPE Fabrice et Mme VASSINE Tatiana.

Suppléants : MM LEFEBVRE Jean-Pierre, LAURET Romain.

En outre, pour les affaires de droit commun et en application de l'article 11.1 du règlement disciplinaire, le Bureau Directeur désigne les représentants suivants chargés de l'instruction de certains dossiers d'appel : MM GUILLOU Michel, HOUZE Daniel, JEANBLANC Pascal, LAURET Romain, LOUETTE Olivier.

Le Bureau Directeur décide de reconduire le Groupe mixte juridique qui continuera à assurer un lien entre le Jury d'Appel et les commissions CND et CRL et de travailler à la présentation de propositions communes pour les Assemblées Générales fédérales. Ce groupe de travail et de réflexion est placé sous la responsabilité de Gilles BASQUIN en collaboration avec Jacques BETTENFELD.

Le Bureau Directeur, suite à la demande de Pascal BAUDE, Président de la Commission nationale d'organisation des compétitions, demande au Président de la FFHB d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre d'un joueur et du président de son club, au motif de fraude dans l'établissement d'un dossier de licence.

Le Bureau Directeur décide à l'unanimité d'attribuer l'organisation de la rencontre amicale France/Espagne féminine du 30 novembre 2012 à la Ligue Côte d'Azur sur le site de Cannes.

Jean-Pierre FEUILLAN présente les nouvelles propositions reçues d'adidas, au 12 octobre 2012, dans le cadre des discussions de gré à gré. Compte-tenu des évolutions constatées, le Bureau Directeur donne à l'unanimité un avis favorable pour la conclusion du partenariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 20.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général